

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 mai 2021

Date de la convocation : 27/04/2021

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Blandine VIDOR, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Jacques BOYER à Mme Hilda DERMIDJIAN, M. Patrick CURTAUD à M. Jean-Claude LUCIANO, Mme Anny GELAS à Mme Annie DUTRON.

Absent suppléé : M. Martin DAUBREE représenté par son suppléant Christophe GONON.

Absents : M. Jean-Paul PHILLY, M. Lévon SAKOUNTS.

Secrétaire de séance : Mme Claudine PERROT-BERTON.

OBJET : **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** : Cession de terrains sur la zone d'activités du Rocher à Estrablin à la Société CONVIVIO

Rapporteur : Martine FAÏTA

Vienne Condrieu Agglomération commercialise la zone d'activités du Rocher sur la commune d'Estrablin, à vocation artisanale et industrielle. Les travaux ont permis de réaliser 21 lots.

Par délibérations n° 10-66 du 15 mai 2019 et n° 19-142 du 1^{er} octobre 2019, l'Agglo a approuvé respectivement la cession de terrains composant le lot n°12 cadastré AB 414 et le lot n°11b cadastré AB 457 situés sur la zone du Rocher à Estrablin à la société CONTAINERAMA. Celle-ci n'a pas donné suite et a retiré son projet d'acquisition de ces deux parcelles de terrain.

La Société CONVIVIO a fait part de son souhait de se porter acquéreur de ces deux terrains représentant le lot n°12 et le lot n°11b d'une superficie totale d'environ 5 520 m² afin de pouvoir développer son activité de préparation de repas – cuisine centrale. Le bâtiment sera exploité par la société Mille et Un Repas et le terrain sera acquis par la SCI PRO, filiales du groupe Convivio. Le projet de l'entreprise correspond à la vocation du site.

L'implantation de cette nouvelle société sur le site de la ZA du Rocher permettra la création d'environ 50 emplois.

Comme tous les établissements implantés dans cette zone, la Société CONVIVIO mettra sa toiture à disposition d'ENGIE pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les dispositions du Livre II (La Coopération Intercommunale), Titre I

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L. 1, L2211-1, L. 2221-1, L. 3211-14 et L. 3221-1

VU l'avis de France Domaine du 15 avril 2021,

VU l'avis de la commission Economie du 22 avril 2021,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

ABROGE les délibérations n° 10-66 du 15 mai 2019 et n° 19-142 du 1^{er} octobre 2019, portant sur la cession de terrains composant le lot n°12 cadastré AB 414 et le lot n°11b cadastré AB 457 situés sur la zone du Rocher à Estrablin.

APPROUVE la cession de terrains composant le lot n°12 cadastré AB 414 d'une surface d'environ 4 589 m² et le lot n°11b cadastré AB 457 d'une surface d'environ 931 m², situés sur la zone du Rocher à Estrablin, à la SCI PRO filiale de la Société CONVIVIO, représentée par Messieurs Grégory et Jocelyn RENO, toute personne morale ou physique qui se substituerait, moyennant le prix de 45 € HT le m².

AUTORISE Monsieur le Président ou la 1^{ère} Vice-Présidente à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Délibération publiée le 7 mai 2021

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS